

informations



n° 36 - juin 1996

D.F.C.I.

Sommaire

2/4

Pitié pour les statistiques

5

Causes des incendies de forêts

6

Stratégie générale de la direction
de la Sécurité civile

7

Formations croisées

8

Le rôle du Parquet général
Le laboratoire de police scientifique
de Marseille

 Cemagref



La recherche des causes d'incendies

La lutte contre les incendies de forêt mobilise depuis de longues années des moyens techniques, matériels et humains de plus en plus importants. La France est, on le sait, à l'avant-garde en ce domaine, et de partout dans le monde, délégations de haut niveau et spécialistes viennent voir à Marignane, à Valabre, ou sur le terrain, notre savoir-faire et nos résultats. Ceux-ci sont éloquentes. Grâce aux choix tactiques, à la sophistication des moyens, à la valeur du commandement, aux professionnels et au courage des sapeurs-pompiers et des unités de sécurité civile, à l'audace des pilotes, grâce à tous ceux qui rejoignent nos efforts de prévention et de détection, grâce à la juxtaposition des prévisions météorologiques de plus en plus précises et de la mise en place du guet armé, le feu a reculé dans nos forêts et les surfaces brûlées comme le nombre d'incendies diminuent depuis plusieurs années.

© Photo R. Valentin / Fomeci

Suite en page 2

La recherche des causes d'incendies

suite de la première page

Mais un palier technique est atteint, et l'obligation faite à l'État comme aux collectivités locales de gérer de plus en plus strictement leurs budgets, dans un contexte très délicat pour les finances publiques, entraîne une réorientation de nos priorités.

Il faut maintenant axer nos efforts sur la recherche des causes des feux. Trop de ceux-ci ont en effet des origines indéterminées, et les incertitudes à cet égard deviennent peu à peu insupportables pour le décideur public comme pour le contribuable.

Nous devons progresser, et engager tout notre appareil d'État dans cette direction. Une meilleure connaissance des causes permettra de mieux prévenir et de réprimer.

Il n'est pas tolérable de laisser impunis ceux qui, volontairement ou par imprudence inadmissible, mettent en danger la vie des autres et le patrimoine de tous. Qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises publiques ou privées, de collectivités locales, chacun doit saisir que la répression de ses actes délictueux ou criminels, et la réprobation civile ou pénale, peuvent les frapper.

La priorité donnée à la lutte contre l'incendie et à la sauvegarde des vies a pu, parfois, rendre secondaire ou plus difficile la recherche de la cause. Cette tendance va maintenant être renversée grâce à la collaboration constructive qui se met en place entre les procureurs de la République, les préfets, les pompiers, les gendarmes, les policiers et forestiers, des efforts et des progrès vont être accomplis dès cet été. Et ils seront, sans nul doute, amplifiés dans l'avenir.

C'est la meilleure façon de poursuivre le combat contre ce fléau qui frappe nos forêts, et de montrer à tous ceux qui le combattent en aval qu'un effort important peut être fait en amont.

Il y va de notre efficacité et de notre crédibilité.

Michel SAPPIN

Préfet délégué à la Sécurité et la défense de la zone sud

« La prévention des incendies restera vouée à l'échec tant qu'elle ne sera pas directement adaptée aux causes. »

Cette remarque pertinente, datant de 1990, était la conclusion d'un article paru dans la *Revue forestière française* (numéro spécial « Espaces forestiers et incendies »), et co-signé D. Alexandrian et M. Gouiran. Elle montre le chemin parcouru en six ans.

Voici un article plus récent du même D. Alexandrian.

Pitié pour les statistiques !

Il est bien connu que l'on fait dire aux statistiques ce que l'on VEUT. Mais qui sait vraiment ce que l'on PEUT leur faire dire ? S'appuyant sur trois exemples concrets, cet article est un plaidoyer pour une approche chiffrée des causes d'incendie.

En P.A.C.A., 10 à 15 % des feux sont intentionnels

Ce premier exemple montre que les feux involontaires occupent une part prédominante, alors que le fort pourcentage de feux de cause inconnue permettait de croire que la plupart des feux étaient intentionnels.

Cette analyse complète des données contenues dans le fichier *Prométhée* a été faite en 1988 sur toute la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Sur les 15 691 feux étudiés, un tiers seulement étaient d'origine connue.

Pour « lever le voile », une méthode statistique assez peu répandue a été employée : l'analyse discriminante. Son principe est en fait très simple : à la manière d'un enquêteur (expérimenté), on utilise tous les indices (disponibles) pour déterminer le mobile (le plus probable). Ici, les indices sont relatifs au feu (mois, jour, heure, localisation, détection, surface,

zone de départ, accessibilité,...), ou relatifs au lieu d'éclosion (principales causes connues locales, surface des herbages, nombre de permis de chasse, population touristique, présence d'un dépôt d'ordures,...). La qualité de la prévision est vérifiée sur un sous-échantillon de feux de cause connue pour lequel on feint d'ignorer la cause.

Les résultats (tableau ci-dessous) sont les suivants :

□ **Les imprudences de toutes sortes (travaux ou incinérations incontrôlés, fumeurs, campeurs, enfants,...) sont majoritaires** en nombre (42 %) et en surface (36 %). Leur nombre est cependant nettement plus faible que pour les seules causes connues (61 %). Beaucoup de ces feux ont lieu en hiver (brûlages agricoles), et ne s'étendent pas.

□ **Les causes accidentelles (lignes électriques, dépôts d'ordures,...) viennent en deuxième position** avec 19 % des éclosions et 27 % des dégâts. Elles sont très

CAUSE	FEUX DE CAUSE CONNUE		ENSEMBLE DES FEUX*	
	nombre (%)	surface (%)	nombre (%)	surface (%)
Foudre	6	3	6	6
Ligne EDF	5	14	9	14
Dépôt d'ordures	4	2	6	11
Autre accident	4	2	4	2
Reprise	1	2	7	7
Malveillance	12	38	11	15
Travail en forêt	22	11	13	11
Travail agricole	18	6	12	10
Autre imprudence	21	14	17	15
Autre cause	8	7	14	9

*Feux de cause connue et inconnue confondus

Les feux de cause connue et inconnue en région Paca (1973-1987)

sous-estimées dans les causes connues. Démarrant en plein massif les jours de grand vent, les surfaces moyennes sont élevées.

- La malveillance vient ensuite : 11 % des feux sont intentionnels et sont responsables de 15 % des surfaces détruites. La surface qui leur est attribuée est très surévaluée parmi les causes connues (38 %).
- Les reprises de feu viennent en dernier. Elles sont en nombre bien supérieur au nombre officiel (7 % des feux, en nombre et en surface). Le résultat établi sur la période 1973-1987 est peut-être cependant à réviser à la baisse, compte tenu des renforts supplémentaires engagés ces dernières années pour la surveillance longue des lisières et surtout de la difficulté du modèle à les distinguer.
- Le reste a des origines très diverses, dont la foudre (6 % des foyers et des surfaces).

En Ardèche, les causes de feux varient entre cantons voisins

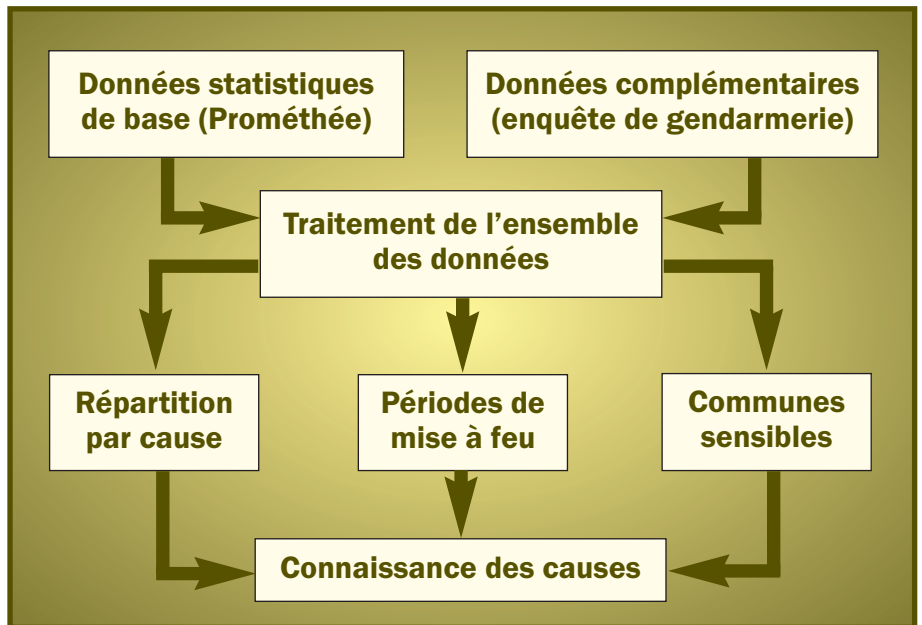
L'Ardèche nous fournit un deuxième exemple intéressant montrant que le recoupement de plusieurs sources d'informations est souvent indispensable, de même que les analyses indirectes. Il révèle aussi une forte variation des causes d'incendies dans des régions qui, a priori, paraissaient homogènes. Il est enfin la preuve que les plans de prévention se doivent d'accorder la priorité à l'identification des causes.

Valgorge ou l'importance de la foudre et des écobuages

L'analyse statistique a fait apparaître la part très faible des feux d'origine inconnue (moins de 30%). Les enquêtes de gendarmerie semblent s'effectuer très rapidement et le contexte rural (moins de 14 hab./km²) pouvant être propice à l'aboutissement des affaires. Parmi les causes connues :

- L'importance relative des écobuages (1/4) à mettre en parallèle avec l'activité d'élevage présente encore aujourd'hui et avec la tendance à l'embroussaillage des terrains de parcours par les genêts. Ces feux ont lieu essentiellement au printemps dans les communes agricoles. Ils détruisent des surfaces assez modestes compte tenu de la direction des vents portants (vent d'est et d'ouest).

- La foudre constitue le second poste le plus important (1/6). Le canton comprend en effet la célèbre montagne du Tanargue devant vraisemblablement son nom au dieu gaulois Taranu, dieu de l'orage et de la foudre. Les orages secs de l'été et du début de l'automne constituent les moments critiques. Les points d'impacts de la foudre sont assez bien connus dans la région et bien localisés sur quelques pitons ro-



cheux. Cependant, compte tenu des délais d'intervention très importants, les points de chute pouvant être aléatoires, il n'est pas rare que des feux de grandes surfaces se produisent.

- La troisième cause de mise à feu correspond à la malveillance (1/7). Les raisons sont multiples (hostilité de la population locale envers les plantations effectuées par l'ONF dans le cadre de la restauration des terrains en montagne sur d'anciennes terres de parcours, rivalités entre sociétés de chasse, etc.).

- Les accidents sont enfin responsables d'une quantité limitée de feux. Ceux-ci sont nés au bord des cours d'eau très fréquentés l'été et autour des résidences secondaires.

Compte tenu du niveau d'équipement en réseau de pistes et de points d'eau, de la qualité de la surveillance estivale, les constatations qui ont été faites ont permis de préconiser, entre autres, les solutions suivantes : organisation de séances de formation et d'encadrement de feux contrôlés orientés vers les éleveurs, publicité des journées d'hiver et de printemps présentant un risque météorologique trop important pour réaliser des écobuages, surveillance printanière effectuée par les forestiers-sapeurs depuis leur chantier de débroussaillage, installation de paratonnerres sur les lieux d'impact de la foudre, campagne de surveillance, d'information, de sensibilisation, de dissuasion effectuée à cheval par les pompiers dans les gorges touristiques de la Baume pendant l'été.

Privas ou la nécessité d'assurer une surveillance accrue

Le canton de Privas présente un caractère urbain et périurbain assez marqué notamment dans sa partie centrale (vallée de l'Ouvèze). Capitale administrative de

l'Ardèche, le trafic routier y est important. De plus, l'habitat principal se développe sous la forme de maisons individuelles situées sur d'anciennes terres cultivées en terrasses et aujourd'hui abandonnées ou dans la pinède de pins maritimes située sur les hauteurs.

Il était donc intéressant d'analyser les causes des feux depuis vingt ans. Malheureusement, 64 % des feux y ont une origine inconnue, pourcentage non négligeable qui laisse à penser qu'une part importante des feux ont une origine volontaire. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que des exactions de ce genre ce sont produites par le passé sur les communes de Veyras, d'Alissas et des Ollières et que le canton possède un certain caractère urbain. Parmi les feux dont l'origine a été identifiée, les causes les plus importantes se répartissent de la façon suivante :

- 15 % sont le fait de la malveillance avec mise à feu immédiate. Ce chiffre corrobore l'idée de feux mis intentionnellement. Les secteurs du canton qui ont été touchés par ce problème correspondent aux communes forestières limitrophes du bassin de Privas,

- 14 % sont le fait d'écobuages ou esartages qui dégénèrent dans les communes marquées par l'élevage,

- 14 % sont liés aux brûlages de rémanents forestiers notamment autour des habitations situées dans une zone où la végétation est particulièrement sensible aux feux.

Les mesures envisagées, parmi d'autres, ont été les suivantes : installation d'une tour de guet sur l'un des points hauts pour surveiller les zones forestières périurbaines, fermeture au public pendant les journées à haut risque d'une forêt communale très fréquentée et présentant un enjeu des plus importants dans

Pitié pour les statistiques !

(suite)

le secteur, surveillance et dissuasion renforcée et adaptée (mise à feu de nuit, en des secteurs particuliers) lorsque des feux soupçonnés d'origine volontaire se produisent.

La Voulte ou la difficulté de se prononcer

Le canton de La Voulte est traversé par un linéaire très important de lignes électriques aériennes à HT et THT convergeant vers le barrage hydroélectrique de Beauchastel, situé sur le canal du Rhône. Il était légitime de fonder des craintes sur ce mode de mise à feu.

Un peu moins de la moitié seulement des feux présentaient une origine connue :

□ L'imprudence arrive au premier rang des causes de feux dont l'origine a été déterminée. Il s'agit de jeux d'enfants ayant dégénéré, de réchauds utilisés en forêt.

□ Les mises à feu involontaires (travaux en forêts ou écobuages) occupent la deuxième place.

□ Enfin, les causes accidentelles telles que la chute de la foudre, les lignes électriques ou les décharges ont engendré 12 départs d'incendies. Il semble d'ailleurs que la ligne électrique présente un double risque : création d'un arc électrique en période de vent pour les câbles non isolés, chute de la foudre sur les poteaux installés en crête.

Globalement, cette répartition des causes de feu est conforme à la moyenne départementale. Il est impossible d'en tirer un type de problème particulier bien que l'imprudence soit dominante.

Dans les Bouches-du-Rhône, les feux démarrent en bordure des petites routes et dans les communes très habitées

Le but de cette dernière analyse, menée à titre expérimental pour le compte du CETE Méditerranée sur la partie orientale du département des Bouches-du-Rhône, était de rapprocher données statistiques sur les feux de forêts et données descriptives du réseau routier, afin de mettre en évidence l'influence de la route sur le risque d'incendie : trafic, type de voie, situation de la voie dans le massif,...



© Cemagref / Fomeci

Pour ne pas isoler ces données des autres facteurs explicatifs du phénomène feux de forêts, elles ont été replacées dans leur contexte forestier et démographique.

Quatre sources de données différentes ont été utilisées (tableau ci-dessous).

Les corrélations existant entre toutes ces données ont été examinées avec un œil critique. Il ressort très clairement que :

□ Le risque d'incendie est directement lié au réseau routier. Les petites routes (chemins communaux et voies de desserte) jouent un rôle prépondérant par rapport aux routes à grande circulation (autoroutes, routes nationales et même la plupart des routes départementales). Cela pourrait être dû à l'état actuel du réseau (meilleur équipement et meilleur entretien sur les grandes routes). Cela pourrait également être dû au fait que l'automobiliste ne s'arrête généralement pas sur les routes à grande circulation.

□ Cependant, il apparaît assez clairement que l'effet routier est le reflet d'un effet démographique : dit de manière imagée, les habitants de Marseille circulent en voiture dans tout le département, mais c'est dans leur ville qu'ils sont à l'origine d'un nombre important d'incendies (une fois de plus, le phénomène incendie se révèle être un phénomène de proximité) :

□ La question qui reste entière est cependant : pourquoi les feux démarrent-ils aussi souvent en bordure de route ? Rien ne permet de penser que les causes de feu se répartissent de la même façon au niveau routier que dans l'ensemble des situations. Certaines causes sont plus fréquentes en bordure de route (par exemple, la malveillance). Pour d'autres, c'est le contraire (lignes électriques). Certaines causes peuvent être considérées comme effectivement liées au trafic routier : jets de cigarettes, calamine des poids lourds, travaux des entreprises, entretien des fossés, ... D'autres semblent agir en tant que vecteur, sans véritable rôle particulier : malveillance (la route permet de prendre la fuite plus vite), accès de pique-niqueurs (qui peuvent plus ou moins s'éloigner ensuite de leur véhicule),...

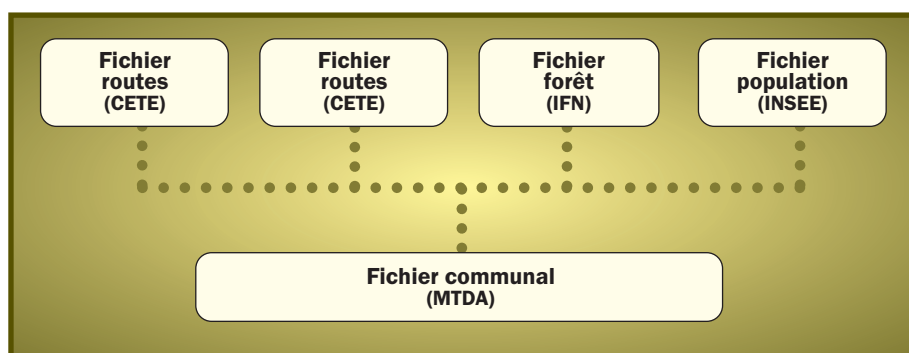
Gendarme ou statisticien ?

Finalement, malgré l'intérêt indubitable de toutes ces analyses, le statisticien rendrait volontiers son tablier au gendarme. Les analyses de données, aussi sophistiquées soient-elles, ne remplaceront jamais totalement le travail d'enquête qui doit être mené à la base pour mieux connaître les causes réelles des incendies.

$$\text{Nombre de feux} = 0,186 \times (\log_{10} \text{Nombre d'habitants})^{4,42} + 0,211$$

Daniel ALEXANDRIAN
Agence MTD

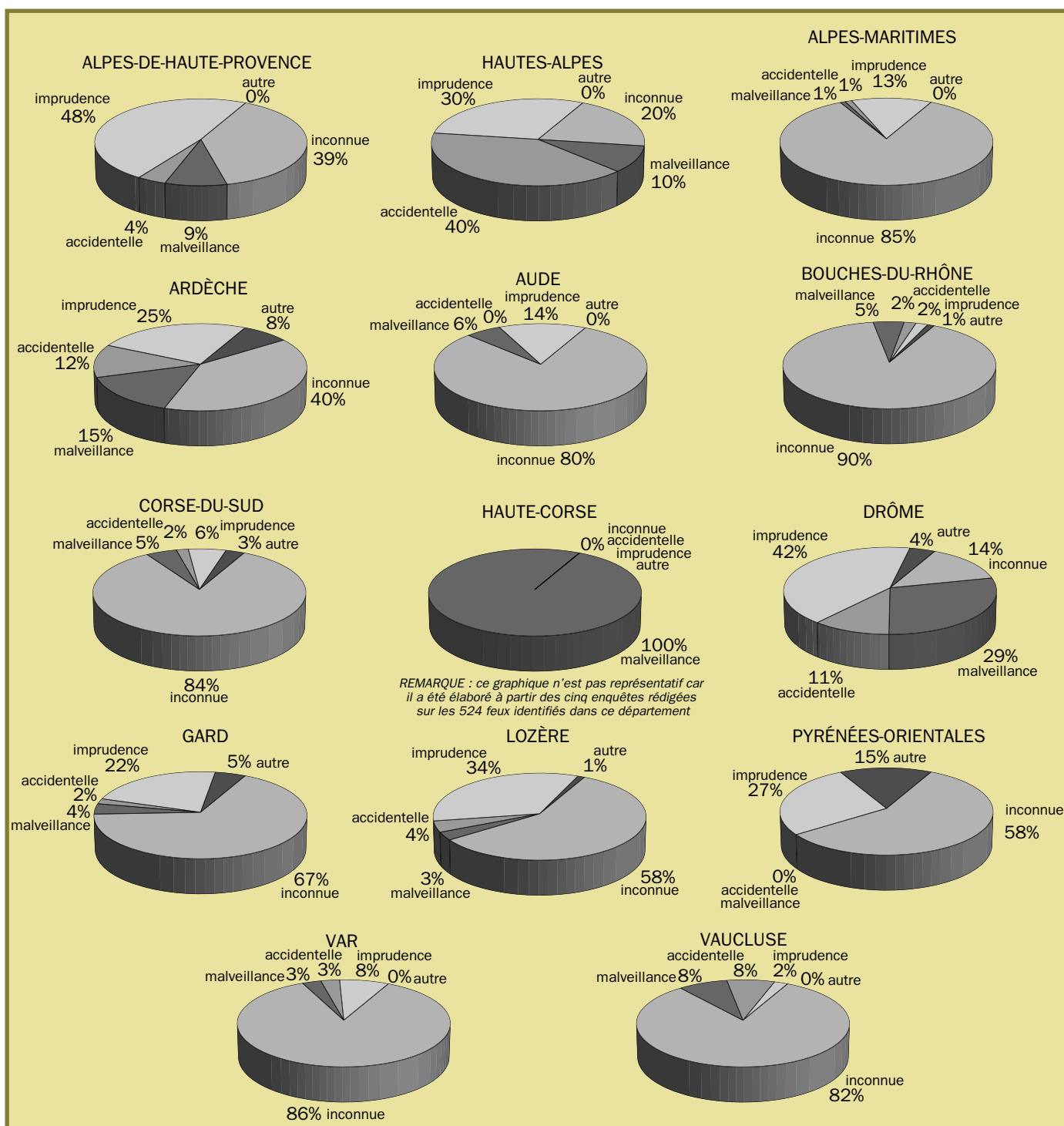
298, avenue du Club-Hippique 13090 Aix-en-Provence



Causes des incendies de forêts : résultats des enquêtes en 1995

Les graphiques ci-dessous ont été élaborés à la demande du conservatoire de la Forêt méditerranéenne, à partir des résultats des enquêtes sur les feux de forêts de 1995 dans Prométhée.

Voici donc les résultats d'enquêtes répartis par département ; les causes d'incendies ont été regroupées selon cinq classes : la malveillance, les causes accidentelles, (sans intervention humaine), les imprudences, les autres causes et celles d'origine inconnue.



Sécurité civile

Extraits du guide de stratégie générale de la direction de la Sécurité civile

Les principes fondamentaux

1 – L'approche globale

Le résultat des réponses apportées jusqu'à présent pour essayer de résoudre le problème des feux de forêts montre les limites des actions partielles dans la recherche d'une solution finale significative.

L'expérience prouve que toutes les données du problème sont interactives et que par voie de conséquence, les solutions avancées le sont également. Ces solutions perdent leur sens et leur efficacité lorsqu'elles sont extraites du contexte général. Il n'est plus possible de se satisfaire de la séparation arbitraire et artificielle entre prévention et lutte, conséquence de conflits de compétences administratives et d'intérêts corporatifs maintenant dépassés. Cette situation a constitué jusqu'à présent, par la dispersion des efforts et des moyens, un obstacle majeur à un traitement efficace du problème des feux de forêts. Il s'agit donc bien pour tous les acteurs, quelles que soit les justes compétences et les nécessaires étapes, d'inscrire leurs interventions dans un cadre commun et cohérent issu d'une approche et d'une conception globale du système qui doit intégrer également les problèmes d'aménagement de l'espace, notamment en matière d'urbanisme.

Plus rien ne doit être entrepris qui soit détaché de cet ensemble.

2 – L'anticipation

C'est par obligation, la règle en matière de feux de forêts.

En effet, l'aspect évolutif dans le temps et l'espace, qui caractérise ce risque, à travers ses origines et ses manifestations, en fait un phénomène particulièrement difficile à saisir et à combattre.

Tout milite donc pour ériger le principe d'anticipation en règle absolue. Cette règle impose deux options fon-



© Alexandrian / Cemagref

damentales aussi bien dans la conception des orientations que dans leur application opérationnelle :

- chercher à résoudre le problème feux de forêts aussi loin que possible en amont,
 - précéder les événements à tous moments et en toutes circonstances.
- Il faut donc anticiper pour mieux maîtriser.

Les objectifs principaux

Ils sont au nombre de quatre :

- empêcher les feux,
- maîtriser les éclosions au stade initial,
- limiter les développements catastrophiques,
- réhabiliter les espaces incendiés.

Empêcher les feux

Cet objectif, souvent négligé par le passé, est devenu primordial.

L'expérience montre que l'augmentation des moyens de lutte ne constitue pas une réponse déterminante au problème des feux. Le rapport coût-efficacité n'est plus satisfaisant. C'est largement en amont qu'il faut commencer à chercher des solutions visant à empêcher les feux, ou tout au

moins à en diminuer de façon très significative le nombre. Il s'agit de mieux explorer plusieurs voies susceptibles de conduire à cet objectif.

Quatre actions principales peuvent être retenues à cet effet :

- identification et traitement des causes,
 - information et sensibilisation du public,
 - estimation et prévision du risque
 - surveillance dissuasive,
- La première et la dernière constituent les clés de voûte de cette procédure.

L'identification et le traitement des causes

Il ne peut y avoir de réussite durable en matière des feux de forêts sans identification, analyse des causes permettant de mieux orienter les actions de prévention pour les traiter.

Cette démarche implique une approche pluridisciplinaire au sein d'une structure permanente appropriée réunissant, sous l'autorité du représentant de l'État dans le département, les principaux partenaires concernés : - collectivités locales, administration, justice, police, gendarmerie, SDIS, forestiers ...

Formations croisées

Depuis deux ans déjà une réflexion s'est engagée sur la recherche des causes des incendies de forêt. Certes, cette préoccupation n'est pas nouvelle, mais la volonté de la direction de la Sécurité civile en partenariat avec la direction des Affaires criminelles et des Grâces et la direction de l'Espace rural et de la Forêt était de développer cet aspect, compte tenu des faibles résultats enregistrés aujourd'hui. Ce travail préliminaire essentiel qui a permis de débloquent un dossier qui n'évoluait pas beaucoup, a été relayé par M. Hubert Blanc, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui en fait au sein de sa note d'orientation sur le conservatoire de la Forêt méditerranéenne une priorité en 1996.

Parmi les outils développés pour cette culture de l'élucidation des causes des incendies, il a été décidé, lors d'une réunion qui rassemblait tous les partenaires précités et les procureurs généraux de la zone sud, de créer un stage de formation croisée sur ce thème.

C'est en avril 1996 que les trois premières formations de ce type ont vu le jour ; elles associaient les directeurs de cabinet des préfets et les représentants des parquets, les respon-

Les formations croisées en matière de recherche sur les causes d'incendie de forêt.



Une initiative originale et un premier essai transformé.

© J. L. DDAF 13 / Fomedi

sables de police et de gendarmerie, les responsables des services forestiers et des sapeurs-pompiers.

Le programme s'étalait sur une journée et demi et cinq départements des quinze de l'Entente participaient à chaque session.

C'est donc au total trois sessions, qui ont réuni quatre-vingt-dix personnes et se sont tenues à l'école inter-régionale de la Sécurité civile de Valabre. Cette école a assuré la logistique avec, il faut le dire, une grande qualité d'accueil et une disponibilité de tous les instants de ses personnels.

Les objectifs étaient multiples. Toutefois le plus important était la rencontre de l'ensemble des partenaires autour d'une problématique commune afin que chacun puisse comprendre les particularismes et les attentes des autres services.

Ce but a été atteint et bien au delà, chacun est reparti dans son département avec la volonté de développer des actions concertées de recherche des causes des incendies de forêt.

La proposition de créer des équipes pluridisciplinaires d'enquête se heurte à certaines difficultés mais avec la volonté que manifestent les préfets et les parquets généraux, nous pensons que ces équipes verront le jour dans un avenir rapproché.

Enfin ces stages de formation croisée ont permis d'inscrire cette préoccupation dans le temps et l'espace afin que le travail initié à l'occasion de ces journées puisse avoir un prolongement à court, moyen et long terme.

Déjà pour 1997 un projet de formation croisée des responsables forestiers et sapeurs-pompiers aux méthodes d'investigation sur la recherche des causes est en cours d'élaboration. Le concours des formateurs de la Gendarmerie, de la Police, des laboratoires de la police scientifique, des magistrats, sera sollicité pour encadrer ces formations. Nous travaillons au contenu de ces stages qui seront proposés au préfet de zone dès l'hiver 1996-1997 mais ceci est déjà une autre histoire...

Lieutenant-colonel RIVALIN

À l'occasion de ces journées, il a été également question de « Prométhée » notre base de données statistiques sur les feux de forêt des quinze départements de la zone-sud. De toute évidence il était nécessaire de revoir le volet de la saisie des causes de feu. Ce sera chose faite dès l'été 1996 et une journée d'information destinée aux correspondants départementaux a été organisée le 27 juin 1996 à la Maison de Sainte-Victoire dans les Bouches-du-Rhône. Cet outil de centralisation des informations est essentiel pour la connaissance statistique des causes. Pour que l'information circule encore mieux, le préfet de la zone de défense sud a décidé d'ouvrir l'accès en consultation de ses fichiers aux préfets des départements, aux procureurs généraux des cinq cours d'appel et aux procureurs que les parquets généraux voudront bien nous désigner. À l'aide d'un numéro vert et d'un code personnel d'accès, ces personnes auront ainsi la possibilité de consulter en temps réel l'ensemble des données de la base Prométhée y compris bien sûr, le volet des causes de feu.



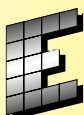
Édité avec la participation
financière de :

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ministère de l'agriculture et de la pêche



Région
Provence-Alpes
Côte d'Azur



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE
EN VUE DE LA PROTECTION
DE LA FORÊT CONTRE L'INCENDIE

Le rôle du Parquet général

L'importance des incendies de forêts dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a conduit à la définition d'une politique criminelle retenant ce problème comme prioritaire.

La coopération qui s'est développée depuis plusieurs années entre autorité judiciaire et services de lutte contre l'incendie a permis d'obtenir des résultats sensibles, résultats que chacun souhaite consolider et amplifier. Le Parquet général est d'autant plus attaché à cette concertation qu'elle favorise une plus grande efficacité de l'action répressive.

Deux objectifs ont notamment été retenus à savoir :

1 – une insertion plus déterminée dans les actions de prévention menées par les autres partenaires ;

2 – une amélioration dans la conduite des enquêtes.

1 – Il est apparu indispensable que l'autorité judiciaire ait une connaissance aussi complète que possible des dispositifs de prévention existants.

Cette information concrète serait de nature à développer pleinement notre engagement dans les dispositifs de prévention et de surveillance.

De cet engagement, il convient de donner quelques exemples :

– l'organisation de réunions et liaison avant chaque campagne,

– la mise en place de formations destinées à l'acquisition d'une « culture incendie »,

– l'insertion dans certains plans départementaux de sécurité de cette priorité « incendie » ; ces plans, rappelons-le, sont en fait des conventions d'objectifs élaborés par le préfet et le procureur de la République pour analyser les phénomènes de délinquance et arrêter des moyens de réponse préventive ou répressive,

– l'aide à l'application de la réglementation en vigueur (cas du débroussaillage),

– les contrôles d'identité préventifs mis en œuvre en période de risque au vu des informations communiquées par les SDIS.

Ces initiatives n'ont d'efficacité que si elles s'appuient sur une concertation préalable d'intervention.

2 – D'une part, des cellules d'enquêtes spécialisées ont été constituées. Elles sont composées d'un magistrat du parquet, de policiers ou gendarmes assistés d'experts en incendie, de représentants des sapeurs-pompiers et des forestiers. Elles sont déchargées de toute conduite de lutte contre l'incendie, et peuvent se consacrer exclusivement au travail d'investigation. Or, il importe que cette cellule soit acceptée et aidée par les services d'intervention désormais mieux informés des contraintes procédurales d'une enquête.

D'autre part, l'enquête doit s'accompagner de mesures de protection et d'investigation. Protection des points de départ de feu et des objets suspects qui pourraient être trouvés (balisage, photographies...). Prélèvements effectués, analyse de ces prélèvements par un laboratoire de police scientifique (voir article ci dessous) présence d'expert à même de pouvoir donner un premier avis technique susceptible d'orienter l'enquête ; audition des témoins, des maires des communes, contrôle d'identité, remise des rapports d'intervention aux fins d'analyse...

Enfin, il apparaît souhaitable que chaque enquête, au stade que le parquet estimera nécessaire ou opportun, fasse l'objet d'un bilan, d'une synthèse entre enquêteurs et services de lutte afin d'identifier les difficultés qui ont pu être rencontrées, et retirer ainsi un enseignement technique pour la conduite des enquêtes futures. Ce retour d'information est de nature à renforcer l'efficacité des services de police judiciaire.

*P-Y. RADIGUET
Substitut général.*

Le laboratoire de police scientifique de Marseille (LPS)

Il existe 5 LPS en France localisés à Paris, Marseille, Lille, Toulouse et Lyon. Le LPS de Marseille a été créé en 1943. Sa compétence s'étend sur l'ensemble du territoire.

L'unité technique et scientifique a pour mission principale de procéder aux examens et analyses confiés aux laboratoires par l'autorité judiciaire et les services de police et de gendarmerie. Cette unité est composée de différentes sections (toxicologie, stupéfiants, biologie, balistique...) et de la section incendies-explosifs. Dans le domaine des incendies, elle procède à l'enquête technique dans certaines circonstances (victimes, acte de malveillance supposé ou dégâts très importants). L'enquête est effectuée en présence des officiers de police judiciaire qui ont la responsabilité de l'affaire. Son objet est de déterminer la cause de l'incendie en localisant son origine et en expliquant sa propagation.

L'enquête technique après incendie semble être, d'après les ingénieurs concernés, celle qui est la plus difficile à conduire car elle constitue une activité de police scientifique impliquant à la fois la synthèse des constatations faites sur le terrain, des circonstances de survenue, des témoignages recueillis et des analyses de laboratoire.

En matière d'incendie de forêt, des difficultés supplémentaires se posent. D'une part, l'enquête ne se déroule pas dans un site fermé, mais dans un espace vaste et ouvert, d'autre part, dans le contexte météorologique estival (vert, sécheresse) nul besoin d'une source d'allumage élaborée, n'importe quelle allumette suffit. Jusqu'à présent peu d'enquêtes de ce genre ont été menées. L'accent étant mis sur la recherche des causes, gageons que le laboratoire sera mis à contribution pour apporter son savoir faire à la recherche des causes d'incendie, dès cet été.